

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2012

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 10 janvier 2012, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Présents : M. RIESTER Franck, Mme MOTOT Ginette, M. AUBRY Jean-Pierre, Mme DELOISY Sophie, MM. LEGEAY Jean-Claude, GOUJAT Jackie, FREMONT Bernard, Mme MAASSEN Véronique, M. FOURNIER Pascal, Mme GOULLET Christiane, MM. FEINDEL François, DAUNA Jean-Vincent, Mme DIAB Noua, M. ASHFORD Patrick, Mmes PERRIN Sylviane, COUVÉ-DUPONT Muriel, M. BOULVRAIS Daniel, Mmes DESMONTIER Solange, KIT Michèle, THOURET Marie-José, TUERO Patricia, M. SAINTEMARIE Bruno, MONTOISY Alexis, groupe Ensemble pour Coulommiers – Mme RABEY Colette, M. COILLOT Roland, Mme SABATE Elianne, MM. THIERRY Pascal, TREGOAT Yvon, Mme CANALE Aude, groupe Socialiste et Citoyens de gauche – M. de La CHAPELLE Philippe, groupe Ensemble pour Coulommiers.

Absents ayant remis procuration : Mme YVON Marie-Ange, groupe Ensemble pour Coulommiers (pouvoir à Mme DIAB) au point n°1 de l'ordre du jour, arrivée à 19 H 30, Mme MARTIG-DECES Laetitia, groupe Socialiste et Citoyens de gauche (pouvoir M. THIERRY).

Absents excusés : Mme SCHEHL Françoise, groupe Ensemble pour Coulommiers.

Soit 30 présents, 2 absents représentés au point n°1 de l'ordre du jour, 1 absent excusé, 32 votants.

Soit 31 présents à partir du point n°2 de l'ordre du jour, 1 absent représenté, 1 absent excusé, 32 votants.

Mme Sophie DELOISY, secrétaire de séance.

M. RIESTER : Bonsoir à toutes et à tous, bienvenue pour ce premier conseil municipal de l'année 2012. J'en profite pour vous souhaiter une excellente année 2012, à toutes et à tous.

Vous me permettez en ce début d'année, d'avoir une pensée pour M. LE BOURDELES, un artiste évidemment Columérien bien connu, qui nous a quittés. Je voudrais aussi avoir une pensée pour ce jeune lycéen, qui s'est tué sur la route entre Coulommiers et la Ferté Gaucher, c'est évidemment quelque chose qui nous a marqués aussi, ces derniers jours.

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 28 NOVEMBRE ET 05 DECEMBRE 2011

M. RIESTER : On va tout de suite attaquer par l'adoption des procès verbaux des séances du 28 novembre et 5 décembre 2011. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Micro fermé, inaudible... Ce n'est pas moi, c'est M.TREGOAT. Sur le 28 novembre, en page 33, vous répondez, M. RIESTER, « quel magasin », on m'attribue la question, mais non, ce n'est pas moi. Et dans le sens du rapport, c'est plutôt M. TREGOAT qui peut confirmer si c'est lui.

M. RIESTER : J'avoue que je ne sais plus trop, M. TREGOAT, est-ce que vous pouvez confirmer ?

M. TREGOAT : Oui, je confirme.

M. RIESTER : C'est vous ?

M. TREGOAT : On parlait du SCOT, et puis on parlait du quartier de VAUX.

M. RIESTER : C'est votre voix qui doit être un peu similaire.

M. TREGOAT : Moi j'avais aussi une autre remarque.

M. RIESTER : Donc, on met M. TREGOAT à la place de M. THIERRY page 33.

M. TREGOAT : J'ai aussi une autre remarque à la page 11, c'est pas Vice Président Alain MEIDERO, c'est Alain AMÉDRO.

M. RIESTER : Oui, c'est vrai, ce n'est pas AMEIDRO, c'est AMÉDRO. Bravo, bien joué. D'autres remarques ?

Les procès verbaux des séances des 28 novembre et 5 décembre 2011 sont adoptés à l'unanimité par les membres présents à ces séances.

Question n° 1

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELEVES FREQUENTANT UNE ECOLE DE LA FERTE SOUS JOUARRE

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

Et bien, c'est comme d'habitude, ce sont deux élèves Columériens, dont la scolarité doit être assurée à la Ferté sous Jouarre, pour des raisons médicales.

Durant l'année scolaire 2010/2011, ces enfants sont à LUZANCY, dans une structure qui n'existe pas à Coulommiers. Donc, je demande l'autorisation de payer pour leur éducation, à la Ferté sous Jouarre.

M. RIESTER : Très bien, est-ce qu'il y a des questions, pas de questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accepte de verser à la commune de LA FERTE SOUS JOUARRE 1215.60 euros pour les frais de scolarité de 2 enfants Columériens pour l'année scolaire 2010/2011

Question n° 2

EXAMEN DES RAPPORTS DU DELEGATAIRE DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2010 ET PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2010.

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Comme chaque année, notre délégué fait un rapport sur notre délégation du service d'assainissement et de l'eau, dans ce cadre là, nous avons eu une réunion préparatoire, obligatoire avec la commission consultative des services publics, où il n'y avait pas votre représentant. Donc, nous avons examinés tous ces rapports. Pour faire simple, en synthétique, comme vous avez pu voir sur le rapport qui vous a été fourni, le prix de l'eau à Coulommiers n'a pas augmenté, la valeur de 1,5% en fonction du contrat. Pour ce qui est de l'eau, il n'y a pas eu grand changement, les rendements réseaux sont sensiblement les mêmes. Il faut savoir qu'au niveau de l'eau, nous sommes actuellement dans les périmètres de protection, où l'hydrogéologue va donner des conclusions sur les puits, pour nous permettre de les protéger et ensuite, à partir de l'année prochaine, la reconstruction de l'usine d'eau. En ce qui concerne l'assainissement, ce vous pouvez lire actuellement, l'assainissement, comme vous le savez, en fin 2010 a basculé sur la nouvelle station, ce qui nous a amenés à des modifications de prix, et surtout avoir des rendements réseaux et des rendements de traitement qui sont bien supérieurs, et qui sont maintenant aux normes.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : J'ai regardé le rapport, et dans le rapport, on mentionne toujours, je crois qu'il faut le signaler, quelques déplacements des normes en pesticides et fluorine. On nous recommande d'intensifier le remplacement des branchements en plomb, bon, voilà, c'est des points plutôt négatifs, et je pense qu'il faut les souligner. Et puis, dans le rapport, en page 2, donc j'ai fait la comparaison entre ce qui nous est dit sur le rapport 2009 et le rapport 2010, on nous dit que le prix de la facture d'eau potable, donc au 1^{er} janvier 2011, sur une consommation théorique de 120 m³ /an, s'élève à 127 € HT et redevance. Vous êtes d'accord, M. AUBRY ? Et en 2009, et bien on nous annonçait 91,30 €.

M. AUBRY : Oui.

M. THIERRY : C'est pour moi, une augmentation de 40%.

M. AUBRY : Oui.

M. THIERRY : Donc le prix de l'eau a augmenté de 40 %.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. AUBRY : Non, parce que ce que vous payez sur votre facture, elle est divisée en deux. Il y a une partie eau, et une partie assainissement. Par contre, nous avons conservé le prix global de l'eau, qui additionne la fourniture de l'eau et la partie de traitement, vous avez pu constater que le prix de l'eau n'a pas bougé. Pourquoi cela a bougé un peu, je vais vous le dire. Parce que sur la surtaxe que l'on payait pour l'eau, je parle de la surtaxe communale, qui était de l'ordre de 0,18 on l'a passée à 0,34. Par contre, en contre partie, les 0,38 de la part communale qui était pour l'assainissement, on l'a passée à 0,38. Ce que l'on a gagné sur l'assainissement, on l'a passé sur l'eau afin de faire les investissements qui seront nécessaires dans les deux prochaines années.

M. THIERRY : Alors, Monsieur, vous reprendrez les dossiers, 2010, 2009, donc la part assainissement, on nous dit la facture assainissement en 2010, il y a 182 € HT et redevance, donc pour 120 m², en 2009, elle était de 204,96 €, ce qui fait un recul de 10% sur la redevance. On a augmenté de 40% le prix de l'eau potable, et on a diminué de 10% sur l'assainissement.

M. AUBRY : Oui, mais comme cela se joue sur des prix qui sont un peu différents, c'est des ratios. Vous pouvez bien constater que le prix de l'eau au m³ n'a pas bougé.

M. THIERRY : Ecoutez, alors...

M. RIESTER : Attendez, d'abord, 1) ce genre d'élément très précis, très technique, je vous invite, quand il y en a, quand on travaille sur ce genre de dossier en commission, d'être présent. Cela permet vraiment de rentrer dans le détail, et de pouvoir vous faire les explications précises, avec des calculs s'il faut, pour travailler tout cela, plutôt qu'en conseil municipal, quitte à ce que vous y redissiez la même chose, mais au moins, vous auriez eu l'explication en commission, premier point. Deuxième point, M. AUBRY vous explique que ce qui était en surtaxe sur l'assainissement depuis un certain nombre d'années, pour financer l'investissement dans la nouvelle station d'épuration, maintenant, a été transféré vers la surtaxe de l'eau, pour pouvoir, là aussi prévoir l'investissement pour la station de traitement d'eau potable. Donc, comme tout cela est adossé à des volumes, à des montants différents, in fine le prix payé, le prix final qui est composé de la part investissement et de la part traitement d'eau potable, est le même pour le Columérien. Par contre, effectivement, selon les sections, cela varie. Et c'est cela qui vous aurait été expliqué, de façon très précise, pour que vous compreniez bien les différents éléments du dossier, qui, c'est vrai, ne sont pas simples. Cela nécessite un petit peu de temps d'explications. Mais rassurez-vous, il n'y a pas d'évolution du prix de l'eau, et je vais vous dire, global, il faut aussi avoir un discours de vérité, vis-à-vis de nos administrés sur cette question. D'abord, leur dire que globalement, l'eau payée à Coulommiers, est bien inférieure, largement inférieure aux moyennes départementales. On a la chance à Coulommiers, de payer l'eau pas chère. Et en même temps, on ne peut pas dire d'un côté, il ne faut pas qu'il y ait des rejets dans le milieu naturel, de toxiques, d'éléments polluants. On ne peut pas dire, il nous faut de l'eau de bonne qualité, l'eau potable de bonne qualité et pas sans les moyens en investissements. On voit dans les stations d'épuration, ce que l'on a fait, soit dans des usines de traitement d'eau potable. Donc, c'est ce l'on veut faire, nous, c'est-à-dire, maintenir le plus possible, le prix d'eau bas, ici sur le territoire de Coulommiers, et en même temps, investir pour la qualité de l'eau et la qualité de l'assainissement. La qualité de l'assainissement, on l'a fait, maintenant on va investir dans la qualité de l'eau, et je n'exclue pas que dans l'avenir,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

on soit obligés, pour financer la station d'épuration, qu'on soit amenés à augmenter un peu la surtaxe eau. Là, on vient de le faire, il n'y a pas eu d'impact sur la facture, parce que l'on a pris sur ce qui était versé en surtaxe assainissement, mais peut être que demain, pour financer cette usine de traitement de l'eau, on sera amenés à augmenter encore cette surtaxe eau si c'est nécessaire. Parce qu'il faut trouver le bon niveau entre le prix, la qualité et le traitement des eaux usées. C'est toute la difficulté, mais à partir du moment, où légitimement nos administrés sont exigeants sur la qualité de l'eau et la qualité de l'épuration, et bien il faut s'en donner les moyens et financer. Il n'y a pas 36 solutions, cela passe à un moment donné par une surtaxe qui finance ces investissements là. Donc, c'est pour cela que, 1) pas d'augmentation cette année, 2) peut-être dans l'avenir, il y en aura une sur l'eau.

M. AUBRY : Pour compléter un peu l'information du jour où il y a eu la commission consultative des services publics, il y avait quand même un participant, le responsable de l'Union Fédérale des Consommateurs, UFC que choisir, j'ai été soumis à toutes les questions et les réponses ont été fournies lors de cette réunion, à laquelle, aucune personne de votre groupe participait.

M. RIESTER : M. THIERRY vous voulez une réponse ? Vous voulez compléter ou revenir là-dessus ?

M. THIERRY : J'ai quand même regardé ma facture d'eau, et j'ai vu que le prix de l'eau à Coulommiers avait quand même augmenté. Alors, si vous me dites le prix de l'eau n'augmente pas, ce n'est pas vrai. Et, aujourd'hui, quand même, il faut le souligner, M. le Maire, le pouvoir d'achat, il en prend un sacré coup, quand on voit le prix de l'énergie qui augmente, le prix de l'eau qui augmente, on a le droit d'être inquiets.

M. AUBRY : L'eau, elle n'a pas augmenté, elle n'a pas augmenté, vous viendrez...

M. THIERRY : Non, mais je viendrai avec ma facture, M. AUBRY...

M. AUBRY : Je vous demande de venir avec votre facture, comme l'a fait le représentant de UFC QUE CHOISIR, nous l'avons détaillée, et tout a été expliqué, au centime près.

M. RIESTER : Voilà M. THIERRY, venez aux commissions, on vous expliquera tout cela.

M. THIERRY : Ecoutez, M. le Maire, j'attends les comptes rendus des commissions auxquelles je n'assiste pas. Je suis désolé, je ne reçois jamais ces comptes rendus.

M. RIESTER : Demandez à ceux de votre équipe qui participent aux commissions, d'y participer.

M. THIERRY : Non, M. le Maire, attendez, j'ai quand même lu, grâce à vous, le règlement intérieur. Chaque commission doit être suivie d'un compte rendu, que je ne reçois jamais. Donc, le jour où je recevrai les comptes rendus, peut-être que j'assisterai aux commissions auxquelles je dois participer. Voilà.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Questions ? Pas d'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 5 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE, M. TREGOAT),

- procède à l'examen des comptes rendus annuels du délégataire des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2010,

- approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2010,

- précise que les comptes rendus du délégataire ainsi que le rapport annuel seront mis à disposition du public à la mairie dans les quinze jours suivant sa présentation au Conseil Municipal et que le public sera averti de cette mise à disposition par voie d'affichage pendant un mois,

- précise qu'un exemplaire du rapport annuel sera adressé au préfet pour information.

Question n° 3

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de réaliser :

- une promotion au grade d'adjoint technique de 1ère classe d'un adjoint technique de 2ème classe (restaurant scolaire)

- la nomination d'un professeur de l'école de musique, suite à sa réussite au concours d'assistant spécialisé (il s'agit d'un agent « intercommunal » à temps complet : il occupe en fait plusieurs postes similaires, à temps non complet, lui permettant d'avoir une carrière à temps complet) ;

- la nomination d'un adjoint d'animation au grade d'animateur suite à sa réussite au concours.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'indiqué ci-dessus.

Question n° 4

CREATION D'UN NOUVEAU TARIF-BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE COULOMMIERS

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

En prévision de l'achat de sacs sérigraphiés à l'entête de la bibliothèque et du logo de la ville, afin de faciliter aux usagers, l'emprunt des livres, on a prévu la création d'un tarif

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la vente de ces sacs. Il a été fixé en commission culturelle du 3 janvier dernier, à 2 €.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

M. TREGOAT : Oui, M. le Maire, j'aimerais en savoir plus, sur ce sac.

M. RIESTER : Biodégradable.

M. TREGOAT : Vous m'avancez, là. D'accord, biodégradable, recyclable, mais, est-ce que les gens, quand ils ramèneront ce sac, qui à un moment ou à un autre, quand il sera usé, pourra être échangé ?

M. RIESTER : Bien non, ils rachèteront. Ils feront attention à ne pas trop l'user. Donnez des précisions, Mme MAASSEN.

Mme. MAASSEN : C'est un sac en coton recyclé qui a deux anses, voilà, c'est tout, après effectivement, quand il sera usé, les gens déboursent 2 €.

M. TREGOAT : Comme du style «Ville propre » ?

M. RIESTER : Voilà, cela doit être un peu le même style que «Ville propre », non ?

Mme MAASSEN : Si vous voulez j'en ai un dans ma voiture.

M. RIESTER : Non, ce n'est pas le même style.

Mme MAASSEN : C'est un sac en coton. Non, les sacs « Ville propre », ce n'était pas...

M. RIESTER : Inaudible.

M. TREGOAT : Avec plaisir.

Mme MAASSEN : Je l'ai montré aux deux dernières commissions culturelles, on en avait parlé une première fois, j'avais soumis l'idée, et mes comptes-rendus ont été diffusés lors de la commission culturelle, vu que les Elus de la commission culture avaient plutôt apprécié l'idée, c'est une initiative, en tout cas de Valérie BAUCHET.

M. RIESTER : C'est bon M. TREGOAT ?

M. TREGOAT : Oui, très bien, merci.

Mme CANALE : Oui, moi je m'interroge sur ce tarif, je pense que peut-être, aurait-il fallu consulter M. RIBEIRO, directeur du LECLERC, pour savoir un petit peu, sa politique en matière de distribution de sacs. Je pense que 2 €, c'est un peu prohibitif quand même, surtout si en plus ce sac ne peut être échangé. Alors, évidemment, vous allez me dire, il est en lin, enfin, je trouve que...

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : On ne va pas vous dire qu'il est en lin, puisqu'il est en coton.

Mme CANALE : Il est en coton, oui, et bien, écoutez, je pense qu'un sac plastique échangeable aurait peut-être suffi et aurait coûté la somme de 20 centimes, voilà.

M. RIESTER : Très bien, merci de cette remarque.

Mme CANALE : Je voulais juste savoir, aussi, si ce sac avait le logo de la ville ?

M. RIESTER : Mme MAASSEN vient de le dire. Merci. Qui est contre ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 5 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE, M. TREGOAT),

Crée un tarif pour la vente de sacs de transport de livres s'établissant à 2€.

Question n° 5

CREATIONS DE NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Effectivement, il s'avère, notamment pendant la période estivale, juillet, août, on a été pas mal sollicités pour des tournages. On nous sollicitait l'ouverture du théâtre, l'ouverture de la salle du PAD, donc, on s'est penchés sur les tarifs existants sur les tarifs de location en matière de salles, et quand on s'est penchés un peu sur tous ces tarifs qui existait, on s'est aperçus qu'il n'avaient pas été augmentés depuis 2004, donc, on a procédé à une petite augmentation. De même, on souhaité créer de nouveaux tarifs, notamment, il y a la Grange aux Dimes, il y a le PAD, on s'est réapproprié le tribunal, on a été sollicités, Caroline BEAL m'a dit que FRANCE 2 va avoir besoin de louer le PAD, durant huit samedis de suite, donc, il y a eu une création de tarifs.

M. RIESTER : Parfait, est-ce qu'il y a des questions ?

M. TREGOAT : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus, moi, j'irai dans le sens de l'ouverture, par rapport aux tarifs, surtout le sens de l'ouverture pour les associations. Il est vrai qu'il est proposé une augmentation conséquente, en moyenne de plus de 100%, sur les locations par rapport aux délibérations de 2003. Je compte en moyenne, entre 110 et 120 % d'augmentation. Un tarif ici, est proposé avec une réduction de 50% pour les associations Columériennes, pour une location, une fois par an. Comme je sais que vous êtes ouvert, mais ouvert tout attaché, si je peux me le permettre M. le Maire...

M. RIESTER : Pas mal, pas mal.

M. TREGOAT : Avec la virgule bien placée, de proposer aux associations, une gratuité une fois par an. Sachant que vous êtes tout attaché, et de ne pas faire voter ce point de l'ordre du jour, aujourd'hui, et de faire ajouter une gratuité ou une proposition gratuite

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

aux associations Columériennes, une fois par an. Vous savez très bien que les associations ont des fonds, c'est un fait, mais très faibles, il y a des associations à qui vous faites la gratuité, pour la Sucrerie, etc., je pense qu'aujourd'hui, vous pourriez proposer une gratuité, une fois par an...

M. RIESTER : Je crois que j'ai compris, M. TREGOAT, on va passer la parole à Mme MAASSEN, qui va vous répondre.

Mme MAASSEN : M. TREGOAT, si vous avez bien lu, je ne crois pas, pour les associations, elles ont droit à la gratuité une fois par an. C'est marqué.

M. TREGOAT : C'est marqué ½ tarif, associations de Coulommiers, ½ tarif une fois par an.

Mme MAASSEN : Une fois par an, c'est gratuit, et après, c'est ½ tarif.

M. TREGOAT : Non, c'est marqué où ?

M. RIESTER : C'est marqué.

M. TREGOAT : Ce n'est pas marqué, je sais bien lire, entre les lignes.

Mme MAASSEN : En tout cas, c'est ce qui est prévu. C'est ce qui a été validé en commission.

M. TREGOAT : Il faut le mettre alors.

M. RIESTER : Si c'était prévu en commission, M. TREGOAT était là ?

M. TREGOAT : Non, je n'étais pas là, je n'ai pas été sollicité. C'est marqué ½ tarif, une fois par an.

Intervention dans l'assemblée, micro fermé, inaudible.

Mme MOTOT : Les frais fixes.

M. TREGOAT : Associations de Coulommiers, une fois par an, frais fixes.

M. RIESTER : C'est marqué.

M. TREGOAT : Là, c'est pour le théâtre.

Mme MAASSEN : Pour la Commanderie, aussi. C'est marqué.

M. THIERRY : Il a raison, ce n'est pas clair.

M. RIESTER : Vous préciserez, Mme MAASSEN, que donc, il y a une fois par an, pour les associations de Coulommiers, la gratuité, pour les salles du théâtre, de la Commanderie, de la grange aux dîmes, la Sucrerie, c'est ½ tarif, c'est uniquement pour

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

la Sucrierie, et il faudrait... Ce que l'on va faire, on va le repousser, et vous me ferez, à la place de ce tarif là...

Mme MAASSEN : On ne peut pas le repousser, parce qu'il y a les tournages qui sont prévus par France 2.

M. RIESTER : C'est vrai, ce n'est pas clair. On ne comprend pas le tarif, pour une association qui veut aller à la Sucrierie, combien elle paye.

Mme MAASSEN : C'est ½ tarif.

M. RIESTER : D'accord.

Intervention dans l'assemblée, micro fermé, inaudible.

M. RIESTER : Grange aux Dîmes, il faut rajouter associations, une fois par an, frais fixes, les locaux pour tournages, c'est autre chose, un tarif à part, gymnases location et frais fixes, une journée, ça veut dire quoi, ça ? Mme MAASSEN ? Location et frais fixes une journée, c'est pourquoi et pour qui ? C'est pour les gens extérieurs, qui ne sont pas une association ?

Mme MAASSEN : Oui.

M. RIESTER : Mais là de toute façon, c'est dans le cadre du fonctionnement du service des sports, et on ne loue pas les gymnases aux associations. On ne les prête pas aux associations ?

Mme DELOISY : Cela peut être un comité d'entreprise.

M. RIESTER : Location de matériel, ok, en fait, il manque juste Grange aux dîmes.

Micro fermé, inaudible.

Mme DELOISY : Cela va être des associations extérieures, qui sollicitent notre gymnase, pour organiser une compétition, ou un tournoi quelconque, et auquel cas, comme elles ne dépendent pas de forcément de Coulommiers, elles payent...

M. RIESTER : Les associations qui sont dans les gymnases, elles ne payent pas pour la location. Vous n'avez pas besoin de le préciser.

M. TREGOAT : C'est bien ce que je disais, vous êtes bien ouvert, virgule.

M. RIESTER : Pardon ?

M. TREGOAT : C'est le mot pour rire.

M. RIESTER : En fait, il manque juste, M. TREGOAT, pour que les choses soient bien claires, pour la Grange aux Dîmes, « associations de Coulommiers, une fois par an, frais fixes ».

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Micro fermé, inaudible.

M. RIESTER : Vas y, dis le. Si la commission l'a dit.

Mme MAASSEN : Oui, il avait été décidé en commission, que les associations n'iraient pas à la Grange aux Dîmes.

M. RIESTER : D'accord. Sauf exception, à voir.

Mme MAASSEN : A étudier.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc, finalement, il n'y a rien à bouger, et donc, il faut voter comme ça, ce tarif. D'accord, est-ce que c'est clair pour vous M. TREGOAT ?

M. TREGOAT : Non.

M. RIESTER : Qu'est-ce qu'il faudrait ?

M. TREGOAT : Qu'il soit précisé une gratuité une fois par an.

M. RIESTER : Mais cela dépend des salles.

M. TREGOAT : Oui, là je suis désolé, moi je suis président d'association, je veux par exemple ...

M. RIESTER : Aller au théâtre.

M. TREGOAT : Au théâtre...

M. RIESTER : Au théâtre, c'est donc 263 €.

M. TREGOAT : Je prends la salle une fois...

M. RIESTER : Frais fixes, 263 €. Il faut payer l'électricité, la personne qui s'en occupe.

M. TREGOAT : Là, il y a la location et frais fixes, on prend un exemple, on prend le théâtre, exemple concret. Là j'ai la location et frais fixes, d'accord, donc là je sais que j'aurais 513 à payer, plus association de Coulommiers, une fois par an et frais fixes. J'aurais 513 plus 263.

Mme. MOTOT : Mais non, une fois par an, il n'y aura que 263.

M. TREGOAT : Ce n'est pas clair. Pour moi, les frais fixes, c'est le nettoyage, c'est l'électricité, tout ça.

Prise de parole de l'assemblée, micros fermés, inaudible.

Mme MOTOT : Et bien ça, c'est 263.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. TREGOAT : Oui, je comprends.

Mme MOTOT : La location est gratuite une fois par an.

M. TREGOAT : Ce n'est pas précisé.

Mme MAASSEN : Il faut quand même préciser, il faut quand même le rappeler, il y a des frais fixes, il faut quand même rappeler qu'on est dans un théâtre à l'Italienne, il n'y en a que deux en Seine-et-Marne, on n'est pas dans la salle...

M. TREGOAT : J'en suis entièrement conscient.

Mme MAASSEN : D'accord, c'est la raison pour laquelle, on retrouve parfois les salles, on les récupère dans des états, ce n'est pas normal, quand on les prête gracieusement, donc, nous, il y a les équipes du ménage qui viennent, qui passent, c'est quand même du temps, c'est de l'argent. Je ne compte pas les projecteurs ou autre, c'est les services culturels qui payent, donc, j'estime qu'on peut payer des frais fixes.

M. TREGOAT : J'en suis entièrement...

M. RIESTER : Il y a un spectacle, forfait lumière, forfait nettoyage, la location.

Mme MAASSEN : La première fois, c'est gratuit, ils ne payent que les frais fixes, et après, effectivement, s'ils veulent faire d'autres choses, il y a tout un forfait qui s'ajoute. Effectivement.

M. TREGOAT : Oui, mais ce n'est pas éclairci. Mais non, M. le Maire, regardez, ce n'est pas l'histoire d'être obtus, si je peux me permettre.

M. RIESTER : Micro fermé. Bon, écoutez, on va le maintenir ce que l'on va voter, c'est le tarif pour les tournages.

M. TREGOAT : Pour les tournages, je suis d'accord.

M. RIESTER : Micro fermé. On va retravailler d'une façon claire et précise pour les associations, c'est vrai, il faut avoir des explications un peu plus précises... inaudible. A un prochain conseil municipal, on va représenter... inaudible.

M. TREGOAT : Merci M. le Maire.

Coupage d'enregistrement du point 32.02 au point 32.20.

Mme CANALE : Je voudrais savoir, pour les campagnes électorales, notamment, la campagne législative, les candidats seront tenus de payer la location de la salle, j'imagine que...

M. RIESTER : Non.

Mme CANALE : D'accord.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : En fonction des disponibilités, bien évidemment.

Mme CANALE : D'accord.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

- fixe de nouveaux tarifs conformément au tableau joint à la délibération.

Question n° 6

RESPONSABILITE CIVILE DE LA COMMUNE – INDEMNISATION DEGATS CAUSES SUR DES VEHICULES

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Comme vous le savez, l'assurance responsabilité civile de la commune, est assortie d'une franchise dont la valeur est fixée à 850 €. En conséquence, les dommages causés à des tiers, pour lesquels la responsabilité de la ville est établie, et dont la valeur est inférieure à 850 €, doivent être supportés financièrement par le budget ville, c'est le cas des trois sinistres qui nous intéressent ce soir. A savoir le remboursement à hauteur de 120 €, pour un dommage survenu sur le véhicule de M. Jackie GOUJAT, lorsqu'il représentait la ville, pour une commission de sécurité à Vaux village. Des dégâts provoqués sur des pneumatiques par un nid de poule, sur la voiture de M. EIMECKE Jean Patrick pour 764.37 €, même type de dégâts pour M.HENRIQUES Guillaume, pour 339.72 €.

Vous trouverez ci-après l'état correspondant au titre du quatrième trimestre 2011.

Date du sinistre	Nom du Tiers	Objet du sinistre	Montant du remboursement	Bénéficiaire
Le 28/02/11	M. GOUJAT Jackie	Véhicule endommagé lors d'une commission de sécurité à Vaux village	120.00 euros – remboursement de la franchise pour son véhicule	M. GOUJAT Jackie
Le 7/12/2011	M.Eimecke Jean Patrick	Nid de Poule	764.37 euros	M. Eimecke Jean Patrick
Le 19/12/2011	M.Henriques Guillaume	Nid de poule	339.72 euros	M.Henriques Guillaume

M. RIESTER : Merci, est-ce qu'il y a des questions ?

M. TREGOAT : Juste une question, en tant qu'élu comme M. GOUJAT, lorsqu'il fait des visites, particulièrement des commissions de sécurité, il y a des véhicules de

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

fonction au niveau communal. N'y aurait-il pas plutôt facilité de prendre des véhicules de fonction, pour justement faire ces visites ?

M. FOURNIER : Globalement, les véhicules qui sont à destination des services techniques et autres services, sont tous bien employés. Les Elus utilisent de manière générale, leur propre véhicule, d'ailleurs sans être indemnisés pour le faire.

M. TREGOAT : En tout cas, c'est tout à leur honneur.

M. FOURNIER : Personnellement, je trouve cela légitime. Pour autant, oui, on met à disposition nos véhicules pour exercer ces fonctions là. C'est tout à fait légitime, lorsqu'un sinistre survient sur un de nos véhicule, au moment où l'on est, finalement mandaté pour une mission, qu'on puisse être indemnisés. J'ajoute, en l'occurrence, pour ce qui nous concerne ce soir, pour ce qui concerne M. GOUJAT, ce n'est pas M. GOUJAT qui a réclamé, mais c'est son assurance qui s'est retournée vers nous.

M. TREGOAT : Je ne suis pas contre l'indemnisation, c'était juste pour savoir si...

M. FOURNIER : On ne va pas acheter une flotte de véhicule.

M. TREGOAT : Non , mais il y a des véhicules de fonction.

M. RIESTER : Attendez, ce que l'on fait, vous vous exprimez, ensuite l' élu s'exprime, si vous voulez vous réexprimer, vous me redemandez la parole. S'il vous plaît, c'est vrai pour vous comme pour tout le monde, parce que sinon, c'est le brouhaha. On ne se comprend pas.

M. THIERRY : Je suis quand même assez étonné, que ces points arrivent maintenant, très fréquemment à l'ordre du jour, alors que ce n'était pas le cas dans la précédente mandature, donc, je m'en étonne, et je voulais savoir s'il y a toujours, un directeur responsable de la voirie à Coulommiers, parce que s'il y a un responsable de la voirie, et bien, il faut s'occuper de tous ces nids de poule. Parce que cela va finir par se savoir, M. le Maire, que nous avons une voirie en très mauvais état.

M. RIESTER : En très mauvais état, mais il peut arriver qu'il y ait un nid de poule, et qu'il y ait une voiture qui se prenne les pattes dedans. Bon, voilà, et c'est vrai que cela arrive un peu trop souvent, je ne suis pas loin de vous rejoindre sur ce point là. Mais le problème, c'est que les gens sont de plus en plus procéduriers, sont de plus en plus renseignés, sont de plus en plus conseillés, dès qu'ils peuvent profiter d'une faille dans le dispositif, ils l'utilisent. C'est une évolution de notre société. Voilà, mais évidemment, il faut veiller à la bonne tenue de la voirie, mais franchement, franchement, quand on roule un peu en Seine-et Marne, ou même en France, on a beaucoup de chance d'avoir la voirie que l'on a, à Coulommiers, je préfère le dire et le redire, on investit beaucoup dans le renouvellement de la voirie, cela coûte beaucoup d'argent à la ville, et ce n'est pas souvent vu et perçu par nos administrés. Deuxièmement, on a une équipe de voirie en interne, qui est toujours disponible, toujours prête à bondir pour aller combler les nids de poules ou autres interventions sur le terrain, mais des fois, ils ne sont pas forcément au courant, cela a pu changer parce qu'il y a eu un orage la veille, le temps de la réactivité, il se peut qu'encore une fois, une

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

voiture se prenne les pneus dans un nid de poule. Voilà, moi je pense que l'on a la chance à Coulommiers, d'avoir une bonne équipe de voirie, une bonne politique voirie.

Mme CANALE : Oui, simplement pour accompagner le discours de M. THIERRY, moi je trouve que les sommes demandées sont quand même relativement importantes quand on fait les sommes totales sur une année.

M. RIESTER : Non.

Mme CANALE : Si, si on fait le calcul, je suis désolée.

M. RIESTER : Faites le calcul, vous verrez que cela ne va pas loin.

Mme CANALE : On pourrait faire le calcul, je me souviens de somme de 2.000 €, quand même, pour des remplacements de vitres.

M. RIESTER : Faites le, vous verrez, ça n'ira pas loin.

Mme CANALE ; Etc., etc .., moi ce qui me choque un petit peu, c'est qu'il y a des personnes, qui soit, travaillent au niveau de la mairie, qui globalement connaissent le système. Je ne suis pas sûre que tous les columériens ...

M. RIESTER : Attendez, qu'est-ce que vous entendez par là ?

Mme CANALE : Je veux dire que je ne suis pas sûre que tous les Columériens sachent...

M. RIESTER : Qu'est-ce que c'est que ce sous entendu, Mme CANALE ?

Mme CANALE : Attendez, je ne suis pas sûre, M. le Maire, laissez moi finir, que tous les Columériens sachent que lorsque l'on abîme sa voiture sur un nid de poule à Coulommiers, ou lorsque l'on se fait briser son pare brise par une tondeuse du service des espaces verts, on puisse se faire rembourser par la mairie. Il y a des gens qui le savent, et je pense qu'il y en a beaucoup qui ne le savent pas. Maintenant, moi je suis...

M. RIESTER : Nul n'est censé ignorer le droit. C'est la loi.

Mme CANALE : Je suis une simple conseillère municipale d'opposition, non rémunérée, je ne suis pas sûre que j'aurais été demander à la mairie, le paiement de ma franchise.

M. RIESTER : Très bien, écoutez, vous, vous pensez toujours à votre cas particulier, personnel, mais moi je pense que là, en l'occurrence. 1), cela coûte in fine, pas énormément de budget à la ville, vous n'avez qu'à faire le calcul, vous vous en apercevrez, et 2), faites attention aux sous entendus. 3) les citoyens doivent s'informer de ce genre de chose, on n'est pas non plus obligés de crier sur les toits, que tout le monde peut se faire rembourser ce genre de chose. Ce n'est pas forcément bon pour l'intérêt général de la ville. Maintenant, cela se sait, il y a des gens qui le savent, c'est tout à fait transparent au conseil municipal, et voilà. C'est bon, pas d'autre question ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

- décide de procéder au remboursement des dégradations indiquées sur le tableau ci-dessus :
- dit que les écritures correspondantes seront imputées au compte FIN 020/678 SIN,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir à cette fin.

Question n° 7

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR L'AMENAGEMENT DES FUTURS LOCAUX ADMINISTRATIFS

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Il s'agit effectivement de réaliser l'investissement nécessaire à l'installation des services dans le nouveau bâtiment, ex EDF. L'étude de base a été rendue par l'architecte qui a été mandaté pour l'A. M. O (Aide à Maîtrise d'Oeuvre) du projet. Il en résulte un besoin d'investissement à hauteur de 1 553 441 € HT, en augmentation, vis-à-vis de ce que l'on avait pu vous présenter l'année dernière, et ce du fait qu'à l'occasion de la présentation de l'avant projet sommaire, qui a été à la fois présenté aux directeurs des services mais aussi aux Elus. Nous avons discuté d'un certain nombre d'aménagements qui sont tout à fait légitimes et pertinents, qui vont justifier l'augmentation de l'enveloppe du projet. Mais aussi, parce que nous avons fait le choix de bâtiment dans l'esprit B. B. C. Bâtiment Basse Consommation d'énergie, et clairement, là aussi, l'enveloppe du projet va augmenter. C'est le motif pour lequel on vous demande la possibilité de demander une subvention, dans un premier temps, effectivement, pour ces locaux, d'une part, à la Région, d'autre part, on verra c'est l'objet de la question suivante, auprès de l'ADEME, pour le motif construction B. B. C. Dans les deux cas, on va demander, bien entendu de bien vouloir solliciter une subvention aux taux les plus élevés, qui ne sont pas encore définis, on vous donnera, bien entendu, communication du montant qu'on obtiendra quand les éventuelles subventions seront notifiées.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme CANALE : Oui, là écoutez, je crois qu'il faut remercier la Région Ile de France, on la sollicite souvent pour des subventions. Sur ces deux questions, puisqu'il y a deux questions, nous nous abstenons, nous n'avons pas l'habitude de nous abstenir sur des demandes de subventions, mais je tiens à dire que notre groupe est contre l'implantation de ce site, puisque nous estimons que déplacer des services publics à l'endroit où vous l'avez décidé, ce n'est pas forcément le plus opportun. D'autre part, j'avais une question par rapport au montant du projet, les chiffres que vous avancez, est-ce que cela comprend le foncier ? Parce que si cela ne comprend pas le foncier, il faut donc rajouter 700.000 €, ce qui mène un coût total du projet de 2 200 000, et pour 2 200 000, je pense que l'on pouvait peut-être envisager de déplacer des services publics de la mairie dans d'autres locaux du centre ville, on aurait pu, de fait améliorer et conserver du patrimoine. Merci.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Très bien, c'est bon ? Il faut rajouter le foncier, effectivement. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

demande une subvention au taux le plus élevé auprès de la Région,

dit que les travaux d'aménagement décrits ci-dessus feront l'objet d'une inscription budgétaire 2012,

autorise le Maire à solliciter cette subvention.

Question n° 8

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME POUR L'AMENAGEMENT DES FUTURS LOCAUX ADMINISTRATIFS

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Dans le cadre de l'aménagement des futurs locaux administratifs, il a été décidé de mobiliser et de développer les techniques et matériaux favorables au développement durable.

Avec l'utilisation de matériaux permettant de garantir une isolation optimale des locaux et la maîtrise de la consommation énergétique, ces nouveaux locaux répondront aux normes Bâtiment Basse Consommation.

L'ensemble de ces travaux engendre un surcoût qui peut être absorbé par des demandes de financement spécifiques, en raison des techniques et matériaux employés.

Au total, le projet est estimé à 1 553 441 € HT. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de l'ADEME.

M. RIESTER : Deuxième subvention. Qui est contre ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE),

demande une subvention au taux le plus élevé auprès de l'ADEME,

dit que les travaux d'aménagement décrits ci-dessus feront l'objet d'une inscription budgétaire 2012,

autorise le Maire à solliciter cette subvention.

Question n° 9

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE POUR L'AMÉNAGEMENT DES FUTURS LOCAUX ADMINISTRATIFS

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

La Ville de Coulommiers envisage de relocaliser les bâtiments administratifs, actuellement situés en face de l'Hôtel de Ville, rue du Général de Gaulle, sur un terrain rue Marcel Clavier.

Ces futurs bâtiments, à travers une nouvelle configuration, permettront d'offrir une meilleure accessibilité tant pour le public que pour le personnel municipal.

Ce projet peut être financé au titre des nouvelles mesures proposées par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, qui accompagne les travaux d'accessibilité à l'environnement professionnel réalisés par les collectivités.

La subvention sollicitée pourrait représenter 50 % du montant HT des travaux. Dans le cadre des travaux d'aménagement correspondants estimés à 38 000 €, la subvention pourrait ainsi s'élever à 19 000 €.

Il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour la réalisation de ces travaux.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DÉCES, Mme CANALE),

demande une subvention au taux le plus élevé auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour l'aménagement en matière d'accessibilité des futurs bâtiments administratifs,

dit que les travaux d'aménagement décrits ci-dessus feront l'objet d'une inscription budgétaire 2012,
approuve le plan de financement joint à la délibération,

autorise le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Question n° 10

AMORTISSEMENT DE LA PERTE DE CHANGE DUE DANS LE CADRE DU REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Bien, tout d'abord, un petit rappel historique, nous avons été amenés à une belle opportunité pour refinancer l'emprunt en Franc Suisse qui avait été souscrit en 1999, je vais faire un rappel historique de cet emprunt. En 1999, la commune a tout d'abord emprunté 6.000.644,47 francs, à la fois pour refinancer des capitaux déjà engagés, refinancer en partie l'emprunt, payer l'indemnité pour remboursement anticipé, payer des frais intercalaires et surtout, financer de nouveaux projets à hauteur de 23.000.000 francs. Cet emprunt classique avait été souscrit pour une durée de 30 ans, et à un taux fixe de 5,28%, en amortissement progressif trimestriel. Cette même année, la banque DEXIA a fait la proposition à la commune, de retravailler cet emprunt et de le switcher vers un emprunt cette fois-ci en Franc Suisse, pour un montant de 14.000.769.317 francs Suisses, soit à l'époque et au taux de change de l'époque, 9.180.873 €, la parité de l'époque, c'était 1 € contre 1,61 Franc Suisse, soit effectivement, 1 Franc Suisse contre 0,60 €. La durée était de 29 ans, le taux était très attractif, à un taux LIBOR, qui sensiblement est à 0,003% assorti d'une marge de 29 points de base, avec un amortissement constant mensuel. Clairement, LIBOR, c'est une parité, un taux d'intérêt sur lequel, les banques, habituellement facturent leurs compensations. Recalculé sur un ensemble de taux tous les mois, ils vérifient, cela se passe à Londres, il vérifient quels sont les taux pratiqués sur 15 banques qui ont pour habitude de faire des compensations, ce qui fait que c'est quelque chose de très faible en taux, puisque c'est de l'argent inter bancaire, et ce produit était proposé à l'époque aux collectivités, parce que les taux étaient moins attractifs. Le travers de cela, c'est qu'effectivement il y avait pour autant, aussi une autre variable, qui était le taux de change. Globalement, cet emprunt a été positif, pour la ville, puisque si l'on regarde l'analyse, si on le compare un emprunt à un taux classique, il a permis de gagner sur les taux d'intérêts 1, 3 millions d'euros mais il a coûté en revanche, sur le taux de change, 1,7 million, perte de change sur l'amortissement 239 000 €, soit une économie globale 1,64 000 €. Ce qui fait la différence entre l'économie globale sur une stratégie à taux fixe et ce qui a coûté en pertes latentes les frais de change, on a un déficit de 700 000 € sur l'exercice de cet emprunt. Maintenant que les choses sont dites, on va repositionner, effectivement ce qui a bien pu motiver le fait que l'on ait changé et renégocié cet emprunt. Depuis plusieurs années, et en l'occurrence, Vincent THEVENOT nous incitait à retravailler cette question, puisque le fait d'avoir un emprunt dont le capital a été variable sur un taux de change, c'était quelque chose de délicat. Historiquement, le taux de change Franc tout d'abord, Franc Suisse ensuite Euro/Franc Suisse, a été relativement stable. Il a subi quelques aléas qui ont bénéficié d'ailleurs à la commune, pendant plusieurs années. En revanche, depuis quelques mois, depuis environ 1an ½, le Franc Suisse est devenu une valeur refuge, les attaques sur la zone Euros ont fait du Franc Suisse une valeur refuge, qui nous pénalisait dans le cadre de cet emprunt. Nous souhaitions pouvoir en sortir, sachant qu'il n'y avait pas de pénalité pour pouvoir sortir de cet emprunt, on a, à plusieurs occasions, demandé des simulations auprès d'autres organismes bancaires, pour voir de quelle façon on pouvait refinancer cet emprunt. C'est-à-dire, emprunter de nouveau, rembourser le reste à réaliser, et continuer à emprunter pour la partie déjà empruntée, afin de conduire nos projets. La difficulté était que, pour faire cette chose, il fallait pouvoir trouver un bon créneau, entre le moment où les taux d'emprunt étaient intéressants, et le moment où la parité Franc Suisse/Euro était aussi favorable. Ces deux cours sont généralement contradictoires, l'idée était de trouver le moment déclanchant pour faire la meilleure opération possible. Mais, là où nous étions un peu gênés, c'est qu'il nous fallait constater au moment où l'on réalisait ce refinancement, la perte de change. Perte de change, je vous l'ai dit, qui se situe aujourd'hui, à 1,8 million.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Clairement, il s'est trouvé qu'au mois d'avril, nous avons demandé des simulations pour le faire, d'une part, pour ce qui est du constat de la perte de change, la situation a évoluée, un certain nombre de collectivités se sont trouvées confrontées à cette difficulté, et désormais, on a la possibilité d'amortir cette perte de change, non pas de devoir la constater sur le fonctionnement, sur une seule année, ce qui aurait totalement ambotolisé notre financement et nous aurait conduits à ne pas pouvoir faire les investissements l'année où nous aurions pris cette décision. Nous vous proposons ce soir d'amortir sur la durée du temps à réaliser cette dette, les 17 ans qu'il reste pour recouvrer cette dette, donc nous vous proposons d'amortir à hauteur de 107 190.37 € par an, cette perte de change. Il s'agit d'un jeu d'écriture. En revanche, ce que l'on a bien payé en renégociant l'emprunt, c'est cette différence pour perte de change. Maintenant, comment cela s'est fait, depuis plusieurs années on essaye de le faire. Par exemple, au mois d'avril, on a fait de nouveau des simulations avec un certain nombre d'organismes bancaires, pour voir de quelle façon on pouvait refinancer cet emprunt. C'était au mois d'avril, et au mois d'avril on proposait de refinancer cet emprunt avec des taux à 4,34%, c'était sensiblement élevé. A l'époque, la parité Franc Suisse/ Euro, était de 1 CHF contre 1Euro, c'était à 0,77 ou plus exactement Euro/CHF 1,28. au mois d'avril, on s'est posé la question, là le créneau n'était pas encore optimum. Entre temps, la situation s'est fortement dégradée sur la parité Euro/Franc Suisse, puisque cette fois ci, en septembre, le Franc Suisse est devenu supérieur à l'Euro, 1,05. heureusement, les autorités bancaires Suisses ont réussi ce mouvement inflationniste, et ont réussi à le stabiliser en parité à 1,22 ce qui est déjà plus favorable. Donc, au mois de décembre, on s'est trouvés dans une configuration où c'était déjà plus favorable de faire ce refinancement. Ce qui a été beaucoup plus favorable, c'est que nous avons eu l'occasion de rencontrer DEXIA, qui de nouveau nous a fait une nouvelle proposition, et j'avoue que la pression qu'a su leur mettre notre Député Maire, relativement à cette problématique, a participé à ce que l'on obtienne un taux très favorable, à 3,32%. Vous dire par exemple, comment cela s'articule. Si l'on avait emprunté au mois d'avril, à 4,34%, plutôt que d'attendre cette fin d'année, les intérêts à payer sur la durée de l'engagement auraient été augmentés, eux, de 686.800€, ça je demande de l'opposer aux 700.000€ que l'on a perdus en termes de perte de change, depuis le début du recours au premier emprunt en Franc Suisse. L'idée d'avoir, effectivement, refinancé, on l'a fait un peu de façon précipitée, parce que l'opportunité était très bonne et assez inespérée, de pouvoir refinancer cet emprunt à hauteur, entre 7,7 millions à 3,32% de taux d'intérêts fixes, était très favorable pour notre économie et donne une lisibilité à notre structure de dette. Aujourd'hui, on se trouve avec une structure de dette qui globalement est constituée d'un taux fixe à 92%, avec un taux moyen à 33,36% de taux d'intérêts. Cela veut dire déjà que nous avons une vraie lisibilité, on n'a aucune incertitude sur nos échéances. Cela nous permet vraiment de nous projeter en termes d'investissement, sans avoir quelque chose qui pèse et c'est tout à fait linéaire.

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER, je pense que vous avez dit ce qu'il fallait dire. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Ce n'est pas vraiment une question, c'est plutôt des remarques. En 99, notre camarade Jacky BOUGAULT, qui était dans l'opposition a largement critiqué cet emprunt, on s'aperçoit que c'est lui qui avait raison. Aujourd'hui, vous êtes en train de dire que c'était une erreur, voilà. Le résultat c'est que votre erreur, et bien, vous allez la

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

faire payer par les contribuables, et puis là ce soir, vous essayez de nous faire avaler la couleuvre. Tout simplement.

M. RIESTER : C'est la première, ou c'est toutes vos remarques ? Est-ce que vous avez d'autres remarques que cela M. THIERRY ?

M. THIERRY : Je pense que c'était une belle remarque, vous avez compris que...

M. RIESTER : Ce n'est pas la question de savoir si c'était une belle ou une pas belle, est-ce que c'est la seule que vous avez à formuler ou pas ?

M. THIERRY : Oui, c'était ma remarque.

M. RIESTER : Très bien, parfait. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. TREGOAT : Si mes souvenirs sont bons, DEXIA est devenue une banque Belge, mais elle n'est pas tombée en faillite ?

M. RIESTER : Non. D'autres remarques M. TREGOAT ?

M. TREGOAT : Non.

M. RIESTER : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Qui est contre ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (Mme RABEY, M. COILLOT, Mme SABATE, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, M. TREGOAT, Mme CANALE),

Etale la perte de change due dans le cadre du refinancement d'un emprunt sur la durée résiduelle de l'emprunt soit 17 ans,

Question n° 11

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

M. le Maire donne la présidence de la séance à Mme Ginette MOTOT, premier Adjoint, et s'absente quelques instants de la séance.

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Premier rendez-vous budgétaire de l'année du conseil municipal, le débat d'orientation budgétaire. Vous le savez, ce débat a pour objectif de répondre et de préciser quelles seront les grandes répartitions financières, entre le fonctionnement, l'investissement et faire le point à la fois sur la situation financière de la commune. Qu'elles sont les perspectives et quels seront les investissements, et de quelle façon nous serons amenés à les financer.

Retour de M. le Maire en séance, dont il reprend la présidence.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER : Un débat qui s'articule et qui se présente tout d'abord, par l'environnement institutionnel et juridique économique de la construction budgétaire, la situation financière de 2011, entre autre, le CA. Les perspectives pour 2012, les orientations budgétaires pour 2012. Ce DOB se construit sur la base politique financière prudente et maîtrisée, permettant de limiter les dépenses au plus près, afin de répondre aux attentes de la population. Classiquement, et particulièrement à destination du milieu associatif, mettre en œuvre un programme d'investissement pluriannuel, c'est ce que l'on va faire cette année, permettant un développement structuré de la ville sur l'ensemble des domaines de compétences. Un bref rappel des points focalisés sur le CA, les points saillants, une capacité de désendettement de la ville à hauteur de 8,1 année, en tenant compte du refinancement dont je viens de vous parler. Un en cours de la dette, toujours en tenant compte de ce refinancement équivalent à 929 € par habitant contre 983 € par habitant au niveau national, pour les villes de même strate. Un excédant de fonctionnement estimé à, 1 359 993 € et un excédent d'investissement estimé à 628 999 €. Une réduction des déficits d'investissements antérieurs qui n'atteindront que 153 683 €, qui seront couverts par l'affectation du résultat de fonctionnement. Les perspectives pour 2012, les dépenses réelles de fonctionnement prévisibles sont évaluées à un peu plus de 16,5 millions d'euros, elles représenteront une dépense d'environ 1037 € par habitant, et tiennent compte notamment du maintien et du soutien apporté au milieu associatif, de l'amélioration du service apporté aux administrés, de la maîtrise des charges de personnel. A cela s'ajoute les dépenses d'ordre d'un montant de 1,9 million, tandis que les recettes réelles de fonctionnement prévisibles porteront sur 18.400 000 €, dont 10,4 millions proviennent de la fiscalité, ce qui représente 57% des recettes de fonctionnement. On voit que nos efforts en matière d'aménagement et d'urbanisme portent leurs fruits. Les dépenses réelles d'investissement, remboursement du capital de la dette pour 896 900 €, un programme d'investissement 2012 qui porte les achats de mobilier de matériel, d'équipement et de divers travaux. Le montant envisagé dans ce présent scénario, s'élève à 8,3 millions d'euros d'investissement y compris les restes à réaliser correspondant à une politique d'investissement dynamique pour le moins, les restes à réaliser intégrés à ce programme, sont estimés à 1,8 millions d'euros. Dépenses qui seront complétées par de nouveaux travaux, la liste est jointe dans votre document, et les pistes de réflexion que l'on a citées tout à l'heure, l'aménagement des anciens locaux EDF, pour y accueillir les services administratifs. L'acquisition de la parcelle des établissements BRODARD, partielle, pardon, on ne va pas acheter toute la surface, mais 66 000 m² et 25 000 m² couverts. Les équipements de vidéo protection, une nouvelle restauration scolaire que l'on inscrira au programme pluriannuel, la rénovation et l'entretien des bâtiments communaux, et bien sur, les classiques travaux de voirie qui évitent au maximum, que l'on ait des nids de poules sur nos voiries. Les recettes de fonctionnement sont estimées à 8,3 millions d'euros, restes à réaliser compris, qui englobent le FCTVA, la TLE et les subventions d'équipement, l'affectation du résultat, 2,11 millions et le FCTVA pour 1 100 000 €, qui reflète bien notre volontarisme en termes d'investissement. Enfin, les orientations budgétaires 2012, il nous faudra déterminer, on verra cela à l'occasion du budget primitif, le niveau d'autofinancement, et je pense que l'on aura de bonnes surprises, aussi définir le niveau d'investissement et donc, son corollaire, le niveau nécessaire d'emprunt pour réaliser ces investissements. D'ores et déjà, on peut estimer que l'autofinancement sera déterminé à 1,2 million d'euros, sachant que si on le diminue, il faut recourir plus à l'emprunt, tandis que si on l'augmente, cela va permettre d'ajuster au volume d'investissement. Chaque fois que l'on peut faire plus d'autofinancement, plus on peut financer d'investissement.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Actuellement, on est sur la base d'un programme d'investissement à hauteur de 8 millions d'euros, y compris les opérations d'ordre, ce qui nous permettrait de financer un programme d'investissement à hauteur de 6,2 millions. Compte tenu des opérations engagées ou à l'étude, la ville dégage donc une enveloppe disponible de 2 millions d'euros qui sera arbitrée pour savoir sur quel projet on porte cette enveloppe. Bien entendu, si l'on souhaite aller au-delà de ces 2 millions d'euros, il faudra avoir recours à l'emprunt.

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER, il faut que le débat vive, est-ce qu'il y a des remarques, des interrogations ?

Mme SABATÉ : Merci M. le Maire, juste une petite question concernant le service rendu aux administrés, est-ce que l'on peut préciser quels services sont rendus ? Comment sont ils quantifiés, quel pourcentage représentent-ils dans la masse financière, s'il vous plait ?

M. FOURNIER : On le verra de façon plus précise à l'occasion du budget primitif, les administrés, lorsque l'on réalise de la restauration scolaire, je pense que l'on rend service aux administrés, lorsque l'on entretient les voiries, on rend service aux administrés.

Mme SABATÉ : Micro fermé, inaudible.

M. FOURNIER : Lorsque l'on finance le milieu associatif, on rend service aux administrés, lorsque l'on fait fonctionner les clubs sportifs, c'est la même chose, c'est un ensemble.

Mme SABATÉ : Pardonnez-moi, mais je croyais que c'était autre chose, merci.

M. RIESTER : Non, non, je vous en prie. Moi, je salue d'abord le travail, qui est un travail très lourd de préparation budgétaire de l'Adjoint aux finances, cher Pascal, mais aussi des services sous la houlette de Valérie RAMBEAU, la Directrice Générale des Services, les services financiers, mais aussi tous les services de la ville, et les Elus, qui participent à la construction budgétaire. Surtout que depuis quelques années, on souhaite que le vote du budget soit le plus tôt possible, pour permettre aux services qui ont des investissements à réaliser, notamment les services techniques, à avoir suffisamment tôt tout ce qui est budgété par le conseil municipal, pour tout de suite lancer les opérations qui puissent être réalisées dans l'année. Je dois dire, dans un contexte de rareté de l'argent public, la nécessité d'être très précis dans la préparation budgétaire, la nécessité d'être vigilants pour maintenir les dépenses, pour dégager suffisamment d'auto financement pour financer l'investissement sans avoir recours à l'emprunt. C'est un travail difficile de remise en question, cela nécessite de se poser les bonnes questions, il y a eu vraiment un gros boulot de fait, bravo à toutes et à tous, en tout cas, toutes celles et ceux qui ont contribué à ce travail de qualité. Tout sera évidemment affiné sur les grandes masses, ce sera affiné avec le vote du budget qui va venir très vite, déjà la grande partie du travail a été faite, en ayant un certain nombre d'arbitrages qui seront faits. Il y aura une commission des finances pour la préparation du budget, tout cela sera retravaillé, enfin, déjà bravo pour tout ce travail. Je suis toujours convaincu, et on le voit dans les chiffres, à la fois dans le compte administratif,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

qui viendra en discussion dans les mois qui viennent, et dans la préparation du débat d'orientations budgétaires, il faut absolument, et c'est le cas, que la ville continue d'améliorer son auto financement, c'est-à-dire, sa capacité à gérer une différence positive de plus en plus grande, entre ses dépenses de fonctionnement et ses recettes de fonctionnement. Plus on aura un autofinancement important, plus on pourra investir pour Coulommiers demain, sans avoir recours à l'emprunt. Et on sait bien que l'emprunt a des limites, parce que derrière, il faut de toute façon payer, quoi qu'il arrive, donc, c'est reporter le paiement de l'investissement dans l'avenir. Sur certaines opérations, c'est nécessaire, d'avoir recours à l'emprunt. Je pense au bâtiment administratif, c'est typiquement un outil au service de la population, aux agents municipaux, ce coût peut être amorti sur plusieurs années, derrière, cela améliorera le service à la population, Mme SABATE, en même temps, cela génèrera un certain nombre d'économies de fonctionnement en matière de chauffage, de communication, en matière physique, même en termes de bonne efficacité de communication entre les différents services administratifs qui sont aujourd'hui éclatés, etc.. Donc, c'est un vrai outil au service de la population, au service des équipes municipales, donc, c'est un investissement avec retour sur l'investissement important. Je crois que ce qui ressort de ce débat d'orientations budgétaires, aussi de cette préparation budgétaire, vraiment dans un moment où l'argent public est rare, il faut vraiment concentrer les investissements sur les équipements ou les acquisitions qui ont le plus grand retour sur investissement, en termes de bénéfice sur la population, en termes de dynamique économique, en termes de développement local, et c'est ce travail qui a été réalisé par les services et les Elus, et qui vous sera présenté d'une façon encore plus précise, lors du budget. Là on a déjà les grandes masses budgétaires, qui permettent d'inscrire ce futur budget. Pas d'autres remarques ? N'hésitez pas, c'est le but de ce débat d'orientations budgétaires, c'est de parler de tous ces sujets. Bon, écoutez, si personne ne veut en rajouter, on va passer au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (Mme RABEY, M. COILLOT, Mme SABATE, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, M. TREGOAT, Mme CANALE),

- approuve le rapport sur les orientations budgétaires 2012, annexé à la délibération.

Question n° 12

DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

N° 11/250 en date du 24 novembre 2011 : Le montant de la participation de la Ville à l'école Ste Foy pour l'année scolaire 2011/2012 s'établit ainsi

- Pour les élèves fréquentant l'enseignement maternel soit : 563 €
- Pour les élèves fréquentant l'enseignement élémentaire soit : 455€

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11/251 en date du 24 novembre 2011 : Acceptation d'une rétrocession de concession de 50 ans au cimetière de Coulommiers, située dans la 5^{ème} division, n° 44 libre, de toute sépulture, pour un montant de 320, 82 €

N° 11/252 en date du 25 novembre 2011 : Vu la décision n° 11/186 en date du 29 août 2011, il a été décidé d'apporter des précisions sur les tarifs d'accueils de loisirs. A compter du 1^{er} décembre 2011, le barème des prix des accueils de loisirs s'établit ainsi :

Pour les familles dépendant de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers

Quotient familial	Tarifs
De 0 à 305	3,01 Euros
De 305,01 à 488	5,21 Euros
De 488,01 à 671	7,55 Euros
De 671,01 à 854	9,30 Euros
De 854,01 à 1300	12,17 Euros
Plus de 1300	14,50 Euros

14,50 Euros pour les familles extérieures à la Communauté de Communes de la Brie des Templiers.

Personnel communal et communautaire : 15% de réduction sur les tarifs des Columériens correspondant à leur quotient

N°11/255 en date du 28 novembre 2011 : Emprunt auprès de DEXIA Crédit Local, d'un montant maximum de 8 487 079,74 euros, pour le refinancement de l'emprunt MON208590CHF, souscrit par la Ville de Coulommiers auprès de DEXIA en 1999.

N°11/308 en date du 16 décembre 2011 : Acceptation des modalités de versement d'un acompte par la Communauté de Communes de la Brie des Templiers à la Ville de Coulommiers, au titre de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement pour les exercices 2010 et 2011 comme suit :

-Versement du solde 2010 (du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010 sur la base des frais et recettes réels des communes de Boissy-le-Châtel, Coulommiers et Mouroux, selon l'état annexé à la décision,

-Versement de l'acompte 2011 sur la base des budgets 2011 des communes et à hauteur de 75% des charges diminuées des recettes perçues par les communes, selon l'état annexé à la décision.

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

Date de notification et durée	Objet	Titulaire	Montant HT
SERVICES			
Notifié le 30/11/2011 avec effet au 01/01/2012 pour une durée d'un an reconductible 3 fois	Contrat de recyclage des déchets verts	COMPOST TECHNOLOGIE (77120 SAINTS)	Inférieur à 90.000 € /4 ans La société est rémunérée selon les tarifs suivants : Tonte : 35 € la tonne Branches : 40 € la tonne
Notifié le 01/12/2011 avec effet au 01/01/2012 pour une durée d'un an reconductible 3 fois	Contrat de maintenance des disconnecteurs	SIREV (49182 ST BARTHELEMY D'ANJOU)	770,00 €
Notifié le 12/12/2011 jusqu'à exécution complète des prestations	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat DSP eau potable	SERVICE PUBLIC 2000 (75009 PARIS)	15.075,00 €
Notifié le 19/12/2011 avec effet au 01/01/2012 pour une durée d'un an reconductible 1 fois	Contrat pour capture et ramassage des animaux errants ou décédés sur la voie publique + accueil en fourrière	SACPA (47700 PINDERES)	9.365,72 €
TRAVAUX			
Notifié le 20/12/2011 jusqu'à exécution complète des prestations	Réhabilitation des toitures des bâtiments scolaires Jehan de Brie 1 et 2	SOPREMA (92238 GENNEVILLIERS)	128.764,60 €
Notifié le 23/12/2011 avec effet au 01/01/2012 pour une durée d'un an reconductible 3 fois	Travaux d'entretien et d'aménagements courants de la voirie communale et de ses dépendances	WIAME VRD (77260 LA FERTE SOUS JOUARRE)	Montants annuels : Minimum : 150.000 € Maximum : 1.000.000 €

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Oui, M. le Maire, dans les décisions du Maire, je vois qu'il y a un recyclage des déchets verts. Je voulais savoir, jusqu'à présent, on a ce type de contrat ou c'est nouveau ?

M. AUBRY : C'est un nouveau type de contrat. On a créé une aire de stockage derrière l'usine d'eau, on a un contrat avec le traitement des déchets verts qu se trouve au dessus de Coulommiers.

M. RIESTER : C'est un nouveau contrat, mais cela existait avant.

M. THIERRY : C'est le renouvellement d'un contrat ?

M. RIESTER : Oui.

M. THIERRY : D'accord, mais je m'étonne, il y a des communes qui font leur compost, simplement avec un broyeur. Nous avons des jardiniers, est-ce qu'il ne serait pas possible de faire ce compost ? Parce que, quand je vois la mise en décharge, c'est 35€ la tonne de tonte et 40€ pour les branches.

M. RIESTER : C'est l'inverse.

M. THIERRY : Non, la tonte 35€ ?

M. RIESTER : 35€ les branches et 45€ la tonne.

M. AUBRY : Il y a un tel volume que l'on ne peut pas faire autant de composte. On en fait une partie, mais on ne peut pas tout faire.

M. RIESTER : Il faut faire confiance aux équipes, s'ils ont pensé que c'était mieux de le faire en sous traitant cette partie là, c'est qu'il y a une raison. Je veux bien qu'on en parle, c'est les volumes, on traite beaucoup de branchages, beaucoup de tonte, au bout d'un moment, il y a les équipements spécialisés pour ce type de composte qui peuvent absorber un volume aussi important. Après, on a déjà une partie qui est déjà épandue ou compostée. On ne peut pas tout faire, il y a trop de volume. Maintenant, on pourra vous donner une réponse très précise, la raison pour laquelle nous travaillons en partie, avec une société extérieure, COMPOST TECHNOLOGIE. Merci.

M. TREGOAT : Je dirais juste un mot aux services, c'est pour la SACPA, le contrat de capture et ramassage des animaux, parce que là, je vois le code postal, 47700 Pinderes, c'est à peu près...

M. RIESTER : M. TREGOAT parle des animaux errants.

M. TREGOAT : C'est à 95 km environ au dessus de Toulouse, sur la A20, j'aimerais juste avoir une information complémentaire, puisque si l'on doit contacter cette agence, à Pinderes, qui est à 600 km environ en passant par la A20, à 715 km environ par la A10, j'aimerais savoir...

M. RIESTER : C'est le siège social, la SACPA, elle est à Chailly.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. TREGOAT : D'accord.

M. RIESTER : 5 km de route départementale. C'était la bonne question.

M. TREGOAT : Parce que je me disais aussi, bonjour la route. Pour aller chercher un chien, cela fait beaucoup de route.

M. RIESTER : Vous n'êtes pas passé à côté de cela, M. TREGOAT.

M. TREGOAT : Il fallait rester ouvert, merci M. FREMONT. C'est l'anecdote de l'année.

Question n° 13

QUESTIONS DIVERSES

BRODARD GRAPHIQUE :

M. THIERRY : Oui, M. le Maire, je m'étonne que vous n'en ayez pas parlé en introduction, donc ma question concerne seulement BRODARD, parce que nous avons eu un conseil exceptionnel sur le sujet. Il s'est certainement passé des choses, on attend de votre part, le rendu de l'évolution de l'affaire.

M. RIESTER : On a eu un avis positif du tribunal, pour cette acquisition, maintenant, il faut régler les détails pratiques pour la vente définitive. Rien de nouveau par rapport à ce qui vous a été dit au conseil municipal, il y a eu un avis positif du tribunal, c'est ça, l'élément à prendre en compte, maintenant la vente définitive, ne pourra se réaliser que quand tous les relevés seront réalisés, cela va prendre encore quelques semaines, quelques mois. Donc, on reviendra, lors d'un prochain conseil municipal, d'une façon très précise, sur ce que sera le dispositif final. Mais pour l'instant, je ne peux pas vous le dire définitivement.

M. THIERRY : Je suppose quand même, que votre projet a évolué. Vous n'aviez pas de projet.

M. RIESTER : Pas encore, je ne fais pas de projet précis.

M. THIERRY : C'est en période de gestation.

M. RIESTER : Exactement. On ne peut rien vous cacher.

Mme CANALE : Moi je m'interrogeais par rapport à votre intervention lors du dernier conseil municipal, vous nous annonciez que vous prévoyez sur les années à venir, environ 80 emplois créés. Lorsque je suis allée aux vœux, auxquels j'ai été invitée, j'ai entendu, que vous n'annonciez plus 80 emplois, mais 50 susceptibles d'être créés, dans les prochaines années.

M. RIESTER : Exactement.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme CANALE : Donc, moi je voulais savoir, pourquoi ces chiffres diminuent, exactement, qu'en est-il ?

M. RIESTER : On verra, ce qui est certain, c'est qu'il y aura des emplois qui seront créés, à priori, combien, je ne sais pas précisément, mais comme je vous avais dit à l'époque, le point ce n'est pas des emplois qui seront créés dans l'avenir, la question, c'est le nombre d'emplois qui vont s'implanter sur ce site là, c'est autour de 150 si on cumule les différents salariés de ces trois entreprises.

Mme CANALE : Donc, en fait il y a une petite ambiguïté, le problème c'est que vous parlez d'emplois, mais en fait, ce sont des emplois qui sont déplacés, et non pas créés. C'est vrai que quand on annonce 145 emplois, ce n'est pas tout à fait ça, ce sont des emplois qui sont déplacés.

M. RIESTER : Ce ne sont pas des emplois qui étaient à Coulommiers, à part une vingtaine d'entre eux. Donc, effectivement dans l'absolu, ce ne sont pas des créations pures, je n'ai jamais dit d'ailleurs que c'était des créations pures, j'ai toujours dit que c'était des emplois qui s'installaient à Coulommiers, donc il y aura effectivement 150 emplois s'installés à Coulommiers, à cet endroit là. Ce qui n'était pas le cas précédemment.

TARIFS OCCUPATIONS DOMAINE PUBLIC - CIMETIERE - COLUMBARIUM

M. TREGOAT : Je dirais que ça serait soit un vœu, soit un message que je dois vous faire passer.

M. RIESTER : Rapidement, le temps tourne.

M. TREGOAT : Oui, je vous comprends. Nous avons eu sur le premier point l'opportunité de voter sur les tarifs de location. Au prochain conseil municipal, j'aimerais que nous revenions et que vous preniez en considération, parce que là, nous ne les avons pas vus, sur les locations, on a des places de forains, de manèges, des boutiques, des emplacements pour les véhicules, ainsi que la main d'œuvre, les besoins en personnels communaux, ainsi que les espaces cinéraires, caveaux et columbarium, que nous n'avons pas vus. J'aimerais que vous les mettiez au point de l'ordre du jour du prochain conseil, si c'est possible. Cela fait un moment que ne n'ai pas vu passer, depuis notre mandature

M. RIESTER : Ecoutez, je veux bien qu'en commission...

M. TREGOAT : Ou alors, vous me faites passer ces tarifs.

M. RIESTER : On peut vous faire passer ces tarifs, il n'y a pas de souci, et puis, qu'en commission prochaine, en commission des finances puisqu'il va y avoir le budget la prochaine fois, puissent être abordés les tarifs en général, à Coulommiers, pourquoi pas, cela fait partie du sujet. En conseil municipal, s'il n'y a pas de modification de ces tarifs, il n'y a pas de raison de les passer en conseil municipal. C'est un travail de

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

commission. En commission, pourquoi pas, M. FOURNIER, que vous aurez à tenir, parler de cette question là. Pas cinquante questions, M. TREGOAT.

PERSONNES AGEES - PERMANENCES DE Mme Solange DESMONTIER

M. TREGOAT : Ce n'est pas une question, c'est un vœu, remerciement et un message en même temps. C'est surtout pour les personnes âgées, plus particulièrement à votre attention, ainsi qu'aux membres du conseil municipal.

M. RIESTER : Je sais que j'ai des cheveux blancs, mais quand même.

M. TREGOAT : De M. LEGEAY, ainsi que Mme DESMONTIER Solange, donc les personnes âgées vous remercient de vos vœux, de la présentation qui a eu lieu en votre présence et du colis reçu pour la fin d'année. Déjà, les personnes âgées sollicitent votre collectivité, puisque vous les avez tenus informés qu'ils avaient aujourd'hui, une interlocutrice, qui est Mme Solange DESMONTIER, pour que des permanences puissent être tenues à la Commanderie des Templiers et au quartier de Vaux.

M. RIESTER : Mme DESMONTIER aura l'occasion de les rencontrer. Vous parlez carrément pour les personnes âgées M. TREGOAT.

M. TREGOAT : Je fais un double message. Merci.

M. RIESTER : Parfait, merci bonne soirée à toutes et à tous et à très bientôt.

La séance est levée à 20 h 35

N° D'ORDRE ET OBJET DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2012	
1	PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELEVES FREQUENTANT UNE ECOLE DE LA FERTE SOUS JOUARRE
2	EXAMEN DES RAPPORTS DU DELEGATAIRE DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2010 ET PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2010.
3	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
4	CREATION D'UN NOUVEAU TARIF-BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE COULOMMIERS
5	MODIFICATION ET CREATION DE NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DE SALLES MUNICIPALES
6	RESPONSABILITE CIVILE DE LA COMMUNE – INDEMNISATION DEGATS CAUSES SUR DES VEHICULES
7	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR L'AMENAGEMENT DES FUTURS LOCAUX ADMINISTRATIFS

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME POUR L'AMENAGEMENT DES FUTURS LOCAUX ADMINISTRATIFS
9	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE POUR L'AMENAGEMENT DES FUTURS LOCAUX ADMINISTRATIFS
10	AMORTISSEMENT DE LA PERTE DE CHANGE DUE DANS LE CADRE DU REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT
11	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012
12	DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU
13	QUESTIONS DIVERSES

Signature des membres présents à la séance du 16 janvier 2012			
RIESTER Franck			
MOTOT Ginette		DESMONTIER Solange	
AUBRY Jean-Pierre		KIT Michèle	
DELOISY Sophie Secrétaire de séance		SCHEHL Françoise	Absente excusée
LEGEAY Jean-Claude		YVON Marie-Ange	
GOUJAT Jackie		THOURET Marie-José	
FREMONT Bernard		TUERO Patricia	
MAASSEN Véronique		SAINTEMARIE Bruno	
FOURNIER Pascal		MONTOISY Alexis	
GOULLET Christiane		de LA CHAPELLE Philippe	
FEINDEL François		RABEY Colette	
DAUNA Jean-Vincent		COILLOT Roland	
DIAB Noua		SABATE Elianne	
ASHFORD Patrick		THIERRY Pascal	
PERRIN Sylviane		TREGOAT Yvon	
COUVÉ-DUPONT Muriel		MARTIG Laetitia	Absente représentée
BOULVRAIS Daniel		CANALE Aude	

